

Département des Ressources Humaines

Décision n° 2022 - 1254

Objet : Ouverture au recrutement contractuel d'un emploi de chargé de mission logistique urbaine durable à la direction mobilité

Réf. : 4.2.5

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 15.1.1) portant délégation du Conseil à la Présidente, afin d'ouvrir les vacances d'emploi au recrutement contractuel et définir les conditions de rémunération,

Vu l'arrêté n°2022-470 du 11 juillet 2022 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu le Code général de la Fonction Publique, notamment son article L.332-8,2°, sur l'ouverture au recrutement contractuel d'emplois vacants,

Considérant qu'à la direction mobilité, un emploi de chargé de mission logistique urbaine durable, va se trouver vacant, et que compte tenu des fonctions et des besoins à satisfaire, il est nécessaire d'ouvrir cet emploi au recrutement contractuel,

Considérant que le profil de poste est le suivant :

Pilotage du projet « decarbomile » :

participer aux réunions du consortium

participer aux voyages d'étude

piloter le Work package 2 « animer une communauté d'acteurs locaux » : formaliser une méthodologie pour les villes partenaires et les conseiller sur ce volet, animer la concertation de Nantes Métropole

définir les cas d'usages sur le territoire de Nantes Métropole (espaces de logistique urbaine) en lien avec la direction générale développement économique responsable , emploi, innovation, Europe et international et l'urbanisme, et participer à leur conception, leur réalisation, le temps d'expérimentation et l'évaluation ; contribuer aux livrables du projet

animer le groupe projet local : directions Nantes Métropole associées et partenaires

suivre les aspects administratifs et financiers, préparer les reportings

Animation du pacte de logistique urbaine durable et résilient

Animation de la concertation locale : entretenir les liens avec le réseau d'acteurs, mettre en œuvre la
044-24400404-202212152022 des réunions, l'ordre du jour, secrétariat...)

Date de télétransmission : 20/12/2022

Date de réception préfecture : 20/12/2022

faire le suivi et l'évaluation des actions en lien avec les pilotes des groupes thématiques
piloter spécifiquement les actions en lien avec le projet DECARBOMILE
participer au réseau des référents logistiques

Décide,

Article 1 : L'emploi de chargé de mission logistique urbaine durable à la direction mobilité est ouvert au recrutement contractuel,

Article 2 : La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire des ingénieurs territoriaux, à savoir au minimum indice majoré 390 et au maximum indice majoré 673, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi,

Article 3 : Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'établissement,

Article 4 : De charger Monsieur le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le **25 NOV. 2022**

Pour la Présidente
La vice-présidente déléguée

Aicha BASSAL



mis en ligne le :

20 DEC. 2022

Accusé de réception en préfecture
044-244400404-20221125-2022_1254DEC-AU
Date de télétransmission : 20/12/2022
Date de réception préfecture : 20/12/2022